

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

16 février 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, mardi le 16 février 2016, à 19 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Claude Laroche
M^{mes} les conseillères Ginette Charrette,
Valérie Rancourt et Diana Bruneau

Étaient absents : M^{me} la conseillère Karen Godbout et M. le conseiller Vital Carrier.

M^{me} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale assiste également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié tel que requis par ledit code à tous ses membres, sans exception.

2016-02-25 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2016-02-26 Emprunt par billet pour les travaux d'égout et de voirie

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Poularies accepte l'offre qui lui est faite de La Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest pour son emprunt par billets en date du 23 février 2016 au montant de 420 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 193 et 188. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

109 700 \$	2.32 %	23 février 2017
112 500 \$	2.32 %	23 février 2018
115 400 \$	2.32 %	23 février 2019
10 900 \$	2.32 %	23 février 2020
71 900 \$	2.32 %	23 février 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

2016-02-27 Emprunt par billet pour les travaux d'égout et de voirie

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Poularies souhaite emprunter par billet un montant total de 420 400 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
193	234 400 \$
188	72 183 \$
188	113 817 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Ginette Charette, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 420 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 193 et 188 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière,

QUE les billets soient datés du 23 février 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	109 700 \$
2018	112 500 \$
2019	115 400 \$
2020	10 900 \$
2021	11 200 \$(à payer en 2021)
2021	60 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Poularies émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 23 février 2016, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 188, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2016-02-28 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire _____ **Sec.-très./dir. gén.** _____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.